



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120144

TRAVAUX DE REFECTION DU PLATELAGE BOIS DES PASSERELLES DU
CENTRE VILLE - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE - APPROBATION
DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 11 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE TRAVAUX DE REFECTION DU PLATELAGE BOIS DES
PASSERELLES DU CENTRE VILLE - MARCHÉ A PROCEDURE
ADAPTEE - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre des opérations d'inspection et de surveillance des ouvrages d'art, il est apparu que les platelages bois des passerelles suivantes sont en très mauvais état :

- PA 05 - Passerelle Coulée Douce (entre Pré Leroy et le parking Biscarat)
- PA 30 - Passerelle Aubarré (entre les Vieux Ponts et le Parking du Moulin du Milieu)
- PA 26 - Passerelle la Passante (entre le parking du Moulin du Milieu et le Square Clouzot)
- PA 31 - Métropotins (entre Square Clouzot et Place du Port)
- PA 27 - La Petite (entre Square Clouzot et Villa Niorto)
- PA 46- Passerelle du Chemin Communal du 3ème Millénaire à Souché

En effet, ces platelages bois ont entre 10 et 20 ans d'existence. Les lames de bois présentent un pourrissement très avancé avec une déstructuration du bois et le développement de champignons lignivores. De plus, les dispositifs anti-dérapants sont usés. Au final, cette situation devient dangereuse pour le public et les usagers. Il est donc nécessaire de procéder rapidement aux remplacements du platelage usé.

Par conséquent, il a été décidé de lancer une consultation par procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Le platelage bois est fabriqué en Chêne d'Europe et il est équipé d'un système anti-dérapant. Cette disposition technique est testée depuis deux ans sur la passerelle PA06 Ageasse. Elle a démontré son efficacité sur le confort de marche, la sécurisation du déplacement de l'utilisateur, et la bonne tenue mécanique dans le temps.

Par ailleurs, la décomposition du marché s'appuie sur des engagements différés sur plusieurs exercices budgétaires, selon les modalités suivantes :

- La tranche ferme (passerelles PA 05 et PA 30) sera engagée sur l'exercice budgétaire de 2012,
- La tranche conditionnelle n°1 (passerelle PA 26) sera engagée sur l'exercice budgétaire de 2013,
- La tranche conditionnelle n°2 (passerelles PA 31, PA 27 et PA 46) sera engagée sur l'exercice budgétaire de 2014.

La commission des marchés qui s'est réunie le 19 mars 2012 a émis un avis pour attribuer le marché à l'entreprise VERCHEENNE pour un montant de 205 001,34 € TTC.

Tranche ferme	70 323,40 € HT	84 106,79 € TTC
Tranche conditionnelle n°1	46 910,60 € HT	56 105,08 € TTC
Tranche conditionnelle n°2	54 171,80 € HT	64 789,47 € TTC
Total	171 405,80 € HT	205 001,34 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de travaux pour la réfection du platelage bois des passerelles du centre ville, attribué à l'entreprise VERCHEENNE pour un montant total de 205 001,34 € TTC.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE